

Ouagadougou, le 20 octobre 2006

Affaire Norbert Zongo

Version définitive du rapport de la CEI rendue publique le 7 mai 1999

Les conclusions de l'enquête

Tout en se félicitant des facilités qui lui ont été accordées par le gouvernement et malgré les pouvoirs importants attribués par le décret n°98-490/PRES/PM/MEF/DEF/MJ-GS/MATS du 18 décembre 1998 et son modificatif, et le règlement intérieur qu'elle a adopté le 25 janvier 1999, la Commission d'Enquête Indépendante a rencontré plusieurs difficultés parmi lesquelles :

- les problèmes liés aux auditions des militaires. Il est établi que les militaires entendus par la Commission ont dû faire un compte rendu à leurs supérieurs, ce qui n'a pas été sans peser sur les futurs auditionnés.
- les problèmes de la garde à vue. La Commission n'ayant pas ses propres structures de garde à vue, a eu à utiliser d'autres structures. Elle s'est heurtée, dans un premier temps, à une fin de non recevoir lors de ses demandes de prolongation de garde à vue. Après négociations avec les autorités, elle a finalement obtenu satisfaction.

Des investigations menées par la Commission d'Enquête Indépendante du 7 janvier au 7 mai 1999, il ressort que :

- Norbert ZONGO, Ernest ZONGO, Blaise ILBOUDO et Abdoulaye dit Ablassé NIKIEMA ont été assassinés le 13 décembre 1998 à sept kilomètres de Sapouy (province du Ziro), à une centaine de kilomètres de Ouagadougou.
- cet assassinat visait principalement Norbert ZONGO, alias Henri SEBGO, 49 ans, directeur de publication de l'hebdomadaire L'Indépendant et président de la Société Editeurs de la Presse Privée (SEP). Ses trois compagnons ont été tués, pour ne pas laisser de témoins gênants vivants.
- Norbert ZONGO et ses compagnons ont été assassinés par plusieurs personnes (au moins trois). Ils ont été abattus au moyen d'un revolver 38 spécial et de fusils calibre 12 semi-automatique dont l'un de marque Valtro.

- concernant les mobiles de ce quadruple meurtre, la Commission d'Enquête Indépendante pense qu'il faut les chercher du côté des enquêtes menées depuis des années par le journaliste, et notamment sur ses récentes investigations concernant la mort de David OUEDRAOGO, le chauffeur de François COMPAORE, conseiller à la Présidence.

- Norbert ZONGO a été assassiné pour des motifs purement politiques parce qu'il pratiquait un journalisme engagé d'investigation. Il défendait un idéal démocratique et avait pris l'engagement, avec son journal, de lutter pour le respect des droits de l'homme et la justice, et contre la mauvaise gestion de la chose publique et l'impunité.

- en ce qui concerne les auteurs du crime, la Commission d'Enquête Indépendante ne dispose pas de preuves formelles permettant de les désigner. Elle a cependant relevé des contradictions et des incohérences dans les auditions d'un certain nombre de personnes suspectées en relation avec leur emploi du temps du 13 décembre 1998, notamment le soldat Christophe KOMBACERE, le soldat Ousseini YARO, le caporal Wampasba NACOULMA, le sergent Banagoulo YARO, le sergent Edmond KOAMA et l'adjudant Marcel KAFANDO du Régiment de sécurité présidentielle (R.S.P.). Cela n'en fait pas des coupables mais de sérieux suspects.

Les recommandations

La Commission d'Enquête Indépendante recommande au gouvernement du Burkina Faso :

- 1) qu'une suite judiciaire soit donnée aux résultats de l'enquête et que des moyens matériels et financiers suffisants soient alloués au magistrat chargé de ce dossier.
- 2) que les veuves et les orphelins de Norbert ZONGO et de ses compagnons bénéficient d'une prise en charge par les services de l'Etat.
- 3) que les textes en matière de police soient respectés de façon rigoureuse afin de faire la distinction entre fonctions militaires et fonctions policières, y compris en matière de sécurité d'Etat.
- 4) que le Conseil de l'Entente, qui abrite la garde présidentielle, soit soumis aux règles d'une armée républicaine et que le Régiment de Sécurité présidentielle se limite à sa mission qui est d'assurer la protection du chef de l'Etat.
- 5) que l'ensemble des dossiers de "disparitions" et d'assassinats toujours sans explication soient ouverts et définitivement réglés.
- 6) qu'en raison de la barbarie avec laquelle il a été commis et la cruauté qu'il dénote, des dispositions législatives soient prises afin que le crime du 13 décembre 1998 soit considéré comme un crime imprescriptible.

La Commission d'Enquête Indépendante demande enfin aux protagonistes de la scène politique burkinabé - pouvoir, opposition, société civile - de faire preuve de responsabilité et de sérénité afin que le dossier sur la mort de Norbert ZONGO et ses trois compagnons trouve la juste solution à laquelle chacun doit aspirer.

Version intermédiaire du rapport de la CEI, datée du 26 avril 1999 et jamais rendue publique

Conclusions

Les investigations et les expertises ordonnées par la Commission d'enquête indépendante ont permis de prouver que Norbert Zongo, Ablassé Nikiema, Ernest Zongo et Blaise Ilboudo ont été assassinés le 13 décembre 1998. Leur véhicule a été pris sous le feu de trois ou quatre hommes à sept kilomètres de Sapouy, sur la route en direction de Léo. Les assaillants sont arrivés sur les lieux à bord d'un 4x4 bleu, comme en témoignent plusieurs personnes. Garés sur le côté droit de la route, ils ont obligé le véhicule de Norbert Zongo à ralentir. L'une des armes utilisées par les meurtriers est un fusil de marque Valtro, comme ceux que possèdent les hommes de la garde présidentielle que la Commission d'enquête indépendante a été amenée à entendre. Le fait que les assaillants aient mis le feu au véhicule de Norbert Zongo ne peut que faire penser aux tortures, également par le feu, infligées à David Ouedraogo et ses complices.

Sur le ou les mobiles qui ont conduit ces hommes à tuer Norbert Zongo et ses trois compagnons, la Commission d'enquête indépendante a l'intime conviction qu'il faut les chercher du côté des enquêtes menées depuis des années par le journaliste, et notamment sur ses récentes investigations concernant la mort de David Ouedraogo, le chauffeur du frère cadet du chef de l'Etat. Cette intime conviction s'appuie sur plusieurs éléments. Au cours des semaines qui ont précédé sa mort, Norbert Zongo a été menacé comme en témoignent la quasi-totalité de ses proches et d'autres personnes qui lui étaient plus éloignées. Les tentatives de pression engagées par des intimes du pouvoir - notamment le milliardaire Oumarou Kanazoé - attestent que l'enquête menée par le directeur de L'Indépendant sur ce qu'il est convenu d'appeler "l'affaire David Ouedraogo" dérangeait au plus haut niveau. Des interventions sur commande ou à l'initiative d'amis du pouvoir ? La question reste ouverte puisque, comme le dit par exemple François Compaoré à propos de Oumarou Kanazoé : *"C'est une personne qui peut intervenir de lui-même pour régler une affaire sans qu'on ait besoin de le saisir au préalable."* Les tentatives d'Oumarou Kanazoé de cacher ses interventions auprès de Norbert Zongo prouvent qu'il a joué un rôle non négligeable dans ce dossier. Dernier élément qui étaye l'intime conviction de la Commission : dans l'affaire de la mort du chauffeur de François Compaoré, les faits et les responsabilités de chacun étaient en voie d'être clairement établis. Cela ne pouvait que provoquer les plus grandes craintes du pouvoir et conduire certains à envisager les solutions les plus radicales.

Sur les auteurs à proprement parler du meurtre de Sapouy, la Commission d'enquête indépendante est persuadée qu'ils appartiennent à la garde présidentielle. Les auditions de nombreux militaires - soldats, sous-officiers comme officiers - ont clairement mis en lumière les faiblesses de certains alibis, les contradictions dans plusieurs récits. Des hommes comme le soldat Christophe Kombacere, le soldat Ousseini Yaro, le caporal Wampasba Nacoulma, le sergent Banagoulo Yaro, le sergent Edmond Koama et l'adjudant Marcel Kafando mentent sur leur emploi du temps. Cela en fait de sérieux suspects.

La Commission d'enquête indépendante n'a pu aller plus loin dans ses investigations et dans ses conclusions pour plusieurs raisons : le retard pris dans le recueil des témoignages (la Commission n'a été opérationnelle qu'à la fin du mois de janvier) s'est avéré particulièrement préjudiciable dans la précision des récits ; de nombreux témoins ont peur de se confier, craignant pour leur sécurité et pour leur vie ; malgré la qualité des expertises réalisées à la demande de la Commission, il était impossible de rattraper les faiblesses du travail initial de la police.

Recommandations

La Commission d'enquête indépendante recommande :

- aux pouvoirs publics de transmettre à la justice le présent rapport sur la mort de Norbert Zongo et de ses compagnons pour que toute la lumière soit faite sur le rôle de François Compaoré et de Oumarou Kanazoé dans les événements qui ont conduit à la mort de Norbert Zongo et de ses compagnons, et sur les agissements du soldat Christophe Kombacere, du soldat Ousseini Yaro, du caporal Wampasba Nacoulma, du sergent Banagoulo Yaro, du sergent Edmond Koama et de l'adjudant Marcel Kafando lors de la journée du 13 décembre 1998.

- aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures de façon que le Conseil de l'Entente qui abrite la garde présidentielle soit soumis aux règles communes et pour que le régiment de la sécurité présidentielle se limite à assurer la protection du chef de l'Etat. Les enquêtes concernant la sécurité de l'Etat doivent relever des seuls organes habilités. Il n'est pas acceptable qu'une enceinte militaire, fût-elle celle de la garde présidentielle, constitue de fait un véritable Etat dans l'Etat. Ses responsables sont parties prenantes dans le drame de Sapouy.

- aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour remédier aux défaillances de la police, de la gendarmerie et de la justice constatées tout au long de ses investigations par la Commission d'enquête indépendante. Il en va de l'instauration d'un Etat de droit qui ne soit pas seulement de façade.

- au chef de l'Etat de mettre fin à l'impunité qui a entaché la vie politique du Burkina Faso au cours de ces dernières années et qui, parce qu'il l'a dénoncée, a coûté la vie à Norbert Zongo. La réouverture de l'ensemble des dossiers de "disparitions" et d'assassinats toujours sans explication pourrait faire en sorte que la mort de Norbert Zongo et de ses trois camarades n'ait pas été totalement inutile. C'est en tout cas le seul moyen d'en finir avec ce sentiment de peur que la Commission d'enquête indépendante a trop souvent relevé dans les témoignages de ceux qu'elle a entendus, et de réconcilier le peuple burkinabé avec sa justice.